

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour obtenir des services généraux à domicile, l'utilisateur doit :

- être référé par un médecin ou par un autre professionnel de la santé.

L'utilisateur ou un proche peut faire une demande de services, dans la mesure où les informations nécessaires pour traiter la demande sont fournies;

- résider sur un des secteurs du territoire de la Pointe-de-l'Île, soit à :
 - Mercier-Est (Tétreaultville)
 - Anjou
 - Pointe-aux-Trembles
 - Montréal-Est
 - Rivière-des-Prairies;
- être incapable de se déplacer, seul ou avec de l'aide;
- assurer chez soi les conditions nécessaires à un traitement efficace, c'est-à-dire, de concert avec votre entourage, collaborer étroitement avec l'infirmière, en respectant les consignes et les mesures d'hygiène.

Le personnel du CSSS de la Pointe-de-l'Île s'engage à faire preuve de respect et de courtoisie lors de ses interventions avec vous.

Il s'attend à la même attitude de votre part.

Pour joindre le secrétariat des Services généraux à domicile, veuillez appeler au :

514 356-2572, poste 3740.

N'hésitez pas à contacter l'infirmière responsable de votre dossier pour toute question ou pour tout besoin relatif à vos soins.

Nom de l'infirmière et coordonnées :

Vous pouvez également contacter une infirmière d'Info-Santé, si vous êtes inquiet ou si vous désirez obtenir plus d'information sur votre état de santé ou sur votre maladie, en composant le 8-1-1, jour et nuit, tous les jours.

Pour toute urgence médicale, appelez le 9-1-1.

Centre de santé et de services sociaux
de la Pointe-de-l'Île

Le Centre de santé et de services sociaux de la Pointe-de-l'Île regroupe les trois CLSC suivants :

CLSC de Mercier-Est—Anjou

9503, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P2

CLSC de Pointe-aux-Trembles—Montréal-Est

13926, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H1A 1T5

CLSC de Rivière-des-Prairies

8655, boulevard Perras, Montréal (Québec) H1E 4M7

Dépliant réalisé par la Direction de la qualité et des communications, avec la collaboration de la Direction des services généraux, à la jeunesse et à la famille.

Mars 2010

www.cssspointe.ca

Centre de santé et de services sociaux
de la Pointe-de-l'Île

Les services généraux

à domicile

offerts par l'infirmière
responsable de
votre dossier



Les services généraux à domicile

L'INFIRMIÈRE À DOMICILE



L'infirmière de l'équipe qui vous visite à domicile a le mandat de vous assister, ainsi que votre famille, dans l'épisode que vous traversez à la suite d'un problème de santé.

En plus de vous offrir des soins, elle vous aide à utiliser vos ressources personnelles et vous informe sur les organismes de la communauté qui pourraient vous être utiles.

Son rôle consiste à :

- évaluer votre condition de santé;
- élaborer un plan d'intervention selon votre situation;
- vous offrir des soins infirmiers;
- **vous enseigner** les connaissances nécessaires pour mieux gérer les difficultés éprouvées dues à votre maladie ou à votre état de santé;
- **vous soutenir** dans l'acquisition et le développement de vos habiletés à faire vous-même vos soins;
- faire le lien entre les différents intervenants professionnels de votre équipe soignante;
- **vous conseiller** sur les mesures qui faciliteront votre adaptation à votre nouvelle situation, dans le but d'améliorer et de maintenir votre état de santé et de retrouver votre autonomie.



FRÉQUENCE DES VISITES

Selon votre état de santé et son évolution, l'infirmière détermine la fréquence et le nombre de visites à votre domicile. **Les visites peuvent être fixées par l'infirmière en avant-midi, en après-midi ou en soirée.**

Le jour de votre rendez-vous chez le médecin, il n'y a pas de visite de l'infirmière.

Pendant la fin de semaine et les jours fériés, le CSSS n'assure que les services pour lesquels des soins sont jugés indispensables.

Dès que l'infirmière jugera qu'il vous est possible de vous déplacer à nouveau, vous recevrez vos traitements au CLSC de votre secteur. Le transport n'est pas un critère retenu pour recevoir les services à domicile.

MATÉRIEL DE SOINS ET MÉDICAMENTS

Le CSSS fournit le matériel de base pour les pansements et les soins de sonde. L'utilisateur doit fournir les médicaments nécessaires à ses soins ainsi que les produits pharmaceutiques.

Par ailleurs, les usagers qui reçoivent déjà des prestations en provenance de la CSST, des Anciens combattants, de la SAAQ, etc., doivent se procurer eux-mêmes leur matériel pour lequel ils peuvent obtenir un remboursement auprès de ces institutions.

Pour les besoins de votre traitement, certaines fournitures seront nécessaires, comme des sacs poubelles, des essuie-tout, une boîte et un espace de rangement pour le matériel de soins.

Dès que prennent fin les visites à domicile de l'infirmière, le CSSS cesse de fournir le matériel de soins.

RESPONSABILITÉS DE L'USAGER ET DE SON ENTOURAGE

Il est important que vous et votre entourage collaboriez à vos soins, selon vos capacités. Un refus de collaboration pourrait entraîner la cessation des services généraux à domicile.

Si vous devez vous absenter de votre domicile, votre infirmière doit être avisée le plus tôt possible. Veuillez lui fournir la date de votre absence et celle de votre retour à la maison, afin qu'elle puisse réorganiser ses services auprès d'autres usagers.

Pendant que vous recevez vos soins, nous vous demandons de :

- isoler temporairement votre animal domestique dans une autre pièce, afin d'assurer la propreté nécessaire à vos soins;
- vous abstenir de fumer en présence de l'infirmière;
- assurer un aménagement sécuritaire;
- utiliser le matériel fourni ou recommandé par le CLSC, selon les règles prescrites par l'infirmière.



Centre de santé et de services sociaux
de la Pointe-de-l'Île